

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus - MAYENNE COMMUNAUTE (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE MAYENNE COMMUNAUTE (2)**

Numéro SIRET : 20005588700158

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DU PAYS DE MAYENNE

**M 14**

**Compte administratif**

**voté par nature**

BUDGET : LEADER (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Vote du compte administratif

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	4
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	5
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	6
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	7

## II - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	8
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (2)	Sans Objet
A6.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A6.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A9.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A9.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A11 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agréée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
--	------------

Accusé certifié exécutoire

Réception par **D2 - Arrêté et signature**

9

Publication : 17/06/2024

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES****I**  
**A1**

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>188 318,14</b>	<b>59 444,71</b>	<b>268,91</b>	<b>0,00</b>	<b>128 604,52</b>
60623	Alimentation	200,00	126,74	0,00	0,00	73,26
617	Etudes et recherches	59 120,00	51 126,00	0,00	0,00	7 994,00
6182	Documentation générale et technique	1 300,00	612,00	0,00	0,00	688,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6228	Divers	91 957,00	7 000,00	0,00	0,00	84 957,00
6231	Annonces et insertions	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6238	Divers	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6256	Missions	2 641,14	579,97	0,00	0,00	2 061,17
6257	Réceptions	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	0,00	268,91	0,00	-268,91
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>177 690,00</b>	<b>0,00</b>	<b>152 829,83</b>	<b>0,00</b>	<b>24 860,17</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	177 690,00	0,00	152 829,83	0,00	24 860,17
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>400,00</b>
6518	Autres	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>11 430,00</b>	<b>11 429,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,95</b>
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	11 430,00	11 429,05	0,00	0,00	0,95
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (2)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>377 838,14</b>	<b>70 873,76</b>	<b>153 098,74</b>	<b>0,00</b>	<b>153 865,64</b>

<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement (3)</b>	<b>0,00</b>				
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>377 838,14</b>	<b>70 873,76</b>	<b>153 098,74</b>	<b>0,00</b>	<b>153 865,64</b>
---	--	-------------------	------------------	-------------------	-------------	-------------------

<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				
--	--	-------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.

(3) Le chapitre 023 est un chapitre sans réalisation et ne donne pas lieu à l'émission de mandats.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF****SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES****I****A2**

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts(BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	376 197,00	34 420,00	188 732,16	0,00	153 044,84
74718	Autres participations Etat	72 800,00	27 241,00	15 109,00	0,00	30 450,00
7472	Participat° Régions	6 000,00	7 176,00	0,00	0,00	-1 176,00
74751	Participat° GFP de rattachement	48 475,00	3,00	45 753,36	0,00	2 718,64
7477	Participat° Budget communautaire et FS	195 803,00	0,00	127 869,80	0,00	67 933,20
7478	Participat° Autres organismes	53 119,00	0,00	0,00	0,00	53 119,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>376 197,00</b>	<b>34 420,00</b>	<b>188 732,16</b>	<b>0,00</b>	<b>153 044,84</b>

042	Opérat° ordre transfert entre sections (2) (3) (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>376 197,00</b>	<b>34 420,00</b>	<b>188 732,16</b>	<b>0,00</b>	<b>153 044,84</b>
--	-------------------	------------------	-------------------	-------------	-------------------

<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>1 641,14</b>				
---	-----------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(3) Dont 776.

(4) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES****I**  
**B1**

Chap. / Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (2)	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (4)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
--	-------------	-------------	-------------	-------------

<b>Pour information</b> <b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>			
--	-------------	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.

(3) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES****I**  
**B2**

Chap. / Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations (2)	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la sect° de fonctionnement (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
--	--	-------------	-------------	-------------	-------------

<b>Pour information</b> <b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>			
--	--	-------------	--	--	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.  
(2) Les chapitres 021 et 024 sont des chapitres sans réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de titres.  
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.  
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024  
Publication : 17/06/2024**II – ANNEXES****II****ELEMENTS DU BILAN  
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A2****A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>			<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024  
Publication : 17/06/2024**II – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES****II**  
**D2**

Nombre de membres en exercice : 58  
 Nombre de membres présents : 47  
 Nombre de suffrages exprimés : 47  
 VOTES :  
     Pour : 47  
     Contre : 0  
     Abstentions : 0

Date de convocation : 31/05/2024

Présenté par Le Président (1),  
 A Mayenne, le 06/06/2024  
 Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
 A Mayenne, le 06/06/2024  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

LE SCORNET JEAN PIERRE

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.